

Des voix: Bravo!

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir dans le débat en deuxième lecture du bill C-24, le projet de loi sur l'immigration de 1977.

Je tiens à dire dès le départ que j'ai l'impression que par suite de ce projet de loi, nous allons reléguer au second plan les besoins en main-d'œuvre de notre société canadienne en pleine évolution et le subordonner au principe de la réunion des familles.

J'aimerais attirer l'attention sur le Volume I du Livre vert sur l'immigration, à la page 21 où il est dit que, en 1966, dans le Livre blanc sur l'immigration, le gouvernement exposait, pour la première fois d'une manière aussi exhaustive, les facteurs économiques déterminants de la politique d'immigration. Le Livre blanc soulignait entre autres ce qui suit:

... le programme d'immigration doit être conforme aux programmes économiques du pays, en général, et aux programmes nationaux concernant la main-d'œuvre et les questions d'ordre social, en particulier. Il doit tenir compte de la situation nationale et internationale, en 1966 et au cours des années à venir, plutôt que des événements passés.

Publié déjà depuis 11 ans, ce document, selon le Livre vert, résume plusieurs idées qui, encore aujourd'hui, étayaient la politique d'immigration et sert de point de départ lorsque, dans le schéma de l'immigration, il faut tenir compte du marché du travail.

Voici ce qu'on dit dans le Livre vert:

Premièrement, le passage précité rappelle que l'immigration est étroitement liée aux réalités économiques. Il faut élaborer la politique d'immigration en fonction des objectifs généraux qui ont servi à l'établissement de la politique économique nationale dont elle est, du point de vue de la main-d'œuvre, un élément constitutif.

En deuxième lieu, ce passage indique bien que la politique d'immigration doit être prévoyante. La situation nationale et internationale évolue si rapidement que le spectre de la désuétude hante continuellement la pertinence d'anciennes hypothèses et l'efficacité des techniques d'hier. Ces deux éléments exigent une réévaluation constante de façon à empêcher la politique de devenir périmée et à s'assurer que l'immigration continuera d'être un atout pour le Canada. Ni des principes inflexibles ni la rigidité n'ont leur place dans l'exécution d'un programme qui doit être axé sur l'évolution économique et sociale.

Je suis d'accord sur le principe voulant que le Canada ait besoin d'immigrants, et je souscris aux raisons énumérées, lors du débat de deuxième lecture, par le député de Provencher (M. Epp). Je conviens aussi que, dans nos politiques d'immigration, nous nous devons de tenir compte de nos besoins de main-d'œuvre comme étant d'importance fondamentale pour la qualité de la vie et la survivance de notre régime de bien-être qui rendent le Canada si attrayant aux yeux d'un si grand nombre de ressortissants d'autres pays. Je me dois donc d'exprimer mon étonnement en constatant que le bill C-24 semble s'éloigner de cette réalité, à l'encontre des déclarations contenues dans le Livre blanc de 1966 et des conclusions et recommandations plus récentes du comité spécial du Parlement qui a fait valoir l'importance d'un système de points basé sur nos besoins et problèmes ouvriers et démographiques.

Aujourd'hui, au Canada, nous comptons environ un million de chômeurs; je note que le comité spécial du Parlement, qui a

Immigration

tenu 50 audiences publiques, entendu quelque 400 témoins, reçu 1200 lettres et entendu à peu près 200 mémoires a recommandé de fixer une limite annuelle d'environ 100,000 immigrants. Je m'étonne donc que le ministre persiste à insister sur un nombre de 140,000 à 150,000 immigrants par année. Je rappelle ici aux députés que ce chiffre ne comprend pas les réfugiés qui, soit dit en passant, ont représenté un immigrant sur dix depuis la deuxième guerre mondiale. J'ai tiré ce chiffre du Livre vert. Je rappelle également aux députés qu'étant donné l'instabilité croissante de certains régimes politiques dans le monde entier, la proportion augmentera considérablement au cours des prochaines années. Je trouve que la moyenne de 100,000 immigrants préconisée par les membres du comité est un chiffre réaliste et j'exhorte le ministre à abaisser son plafond qui est de 140,000 à 150,000 immigrants.

● (2100)

Si l'on peut se fier aux statistiques publiées dans le Livre vert sur l'immigration et la population, je conseille au ministre de lire la page 26 de ce document où l'on dit que, en se basant sur un taux de fécondité de 2.2 et sur une migration internationale nette de 60,000 personnes par an, le Canada comptera 30.6 millions d'habitants en l'an 2001. J'exhorte également les membres du comité de la Chambre à répondre à l'appel lancé par le député de Provencher et à insister pour que le plafond établi par le gouvernement soit soumis à l'approbation de la Chambre et du comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Notre comité mixte a approuvé le principe d'accorder un traitement de faveur aux familles et aux réfugiés mais il a également recommandé de supprimer les immigrants désignés. C'est là que nous voyons le ministre et ses conseillers tirer les ficelles de la politique et se prêter à un petit jeu répugnant.

Sauf erreur, le comité a recommandé que l'on supprime la catégorie des immigrants désignés et que l'on inclue les parents âgés de moins de 60 ans dans la catégorie de la famille qui remplace la catégorie des immigrants parrainés. Cette recommandation réitère le principe de la «réunion des familles» que nous admettons tous. Le comité a toutefois précisé qu'il était nécessaire de protéger la catégorie des indépendants qui, avec ses qualifications et ses talents, représente un apport technique important pour l'économie canadienne. C'est bel et bien ce que le comité de la Chambre dit au paragraphe 56 de son rapport que voici:

Le comité craint qu'avec le temps les catégories actuelles d'immigrants parrainés et désignés, étant donné qu'ils jouissent du grand avantage d'avoir des parents au Canada, se voient attribuer une part grandissante du nombre total des places disponibles annuellement au Canada. Pour éviter cette possibilité et s'assurer que les immigrants indépendants puissent continuer à être admis, le comité, à l'exception de ses membres, recommande la suppression de la catégorie d'immigrants désignés et que les liens qui unissent les membres éloignés mais non dépendants d'une famille soient reconnus différemment.

Ensuite, il a apporté la précision suivante en fin d'alinéa:

Bien sûr, ils pourraient toujours venir au Canada mais seraient «évalués» selon des normes correspondant davantage à celles des candidats indépendants.